



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes

Question écrite n° 108789

Texte de la question

Mme Marguerite Lamour attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'aide susceptible d'être apportée aux malades frappés du diabète, et plus particulièrement les jeunes diabétiques. Une association, reconnue d'utilité publique, l'AJD (l'aide aux jeunes diabétiques), a été créée depuis 1956 et a pour but d'aider les jeunes et leur famille à vivre le mieux possible avec le diabète. Interrogée par des adhérents à cette structure, elle souhaite connaître l'aide que l'État apporte au fonctionnement de l'AJD, et notamment le soutien susceptible d'être donné à la structure pour ce qui est notamment de l'organisation des centres de vacances que l'AJD met en place et qui accueillent chaque année plus d'un millier d'enfants diabétiques. Elle le remercie de la réponse qu'il voudra bien lui apporter.

Données clés

Auteur : [Mme Marguerite Lamour](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108789

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11528